

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 20

Date de la convocation : 11 mars 2024

Séance du 14 mars 2024

Délibération 2024-03-14 - 05

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

<b>GIVORD Alain</b>	<b>CARJOT Jean-François</b>	<b>DESMARIS Elodie</b>
<b>GIVORD Jean-Louis</b>	<b>DUCLOS Nathalie</b>	<b>RABUEL Claude</b>
<b>BERTHOUD Françoise</b>	<b>DUMARAIS Serge</b>	<b>TRONCY René</b>
<b>LAURENT Michèle</b>	<b>GABILLET Guy</b>	<b>PERROUD Marie-Françoise</b>
<b>NIZET Cécile</b>	<b>THIBERT Karine</b>	<b>LEQUEUX Sébastien</b>
<b>RAVOUX Christian</b>		

*Secrétaire de séance : Karine THIBERT*

*Absent(e) excusé(e) :* Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE, Catherine MIGNOT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Nadine TRESSELT.

*Pouvoirs :* Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> septembre 2024, poste « chargé de gestion de la médiathèque »**

Signature  
Le Maire

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> septembre 2024, poste « chargé de gestion de la médiathèque »**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Considérant** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**Considérant** le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 6 juin 2023,

*Considérant la nécessité de modifier le poste de chargé de gestion de la médiathèque, pour permettre le recrutement*

**Après en avoir délibéré le conseil municipal,**

**DECIDE** a compté du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Modification du poste de Chargé de gestion de la médiathèque, durée hebdomadaire de 35 heures

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1
Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8

	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maitrise Adjoint Technique ATSEM	35 h	1
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
<b>Service Cantine</b>	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	3
<b>Services Scolaire</b>	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
<b>Service Culturel</b>	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine ou Assistant territorial de conservation du patrimoine	35 h	1
<b>Service Police Municipale</b>	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
<b>Service Animation</b>	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
<b>CAMPING</b>	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
<b>SAISONNIERS</b>	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
	Espaces Verts	Adjoint Technique		3

**DIT** que la dépense sera inscrite sur le budget 2024, « charge de personnel ».

*ACTE RENDU EXECUTOIRE*

*APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...*

*ET AFFICHAGE EN DATE DU*

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20240321-20240314-05-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**21 MARS 2024**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**

**Alain GIVORD**



